

AUDITION



PETITE ENFANCE
ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE
PHARMACIE
OPTIQUE
DENTAIRE
HOSPITALISATION
SOINS MÉDICAUX ET INFIRMIERS
AUDITION
HANDICAP
PERSONNES ÂGÉES

Audition Mutualiste

Vos progrès sont les nôtres

La Mutualité Française s'est engagée dans l'amélioration de la prise en charge du handicap auditif, tant d'un point de vue qualitatif que du point de vue économique. Le réseau professionnel Audition Mutualiste base son offre sur la recherche du meilleur rapport qualité-prix, l'installation d'une relation de confiance avec l'adhérent et le choix d'une gamme étendue de services et de produits. Installer le dialogue et la confiance, agir dans le sens de la prévention, conseiller et apporter les solutions les plus performantes en matière d'audition à chaque patient. Telle est notre vocation.

ACTIVITÉS

Dans le cadre d'un plan de développement triennal, les projets du réseau Audition Mutualiste sont généralement pilotés par des groupes de travail faisant appel à l'expertise des professionnels du réseau.

Les principaux axes de travail mis en place à ce jour :

- une identité visuelle commune ;
- un séminaire national annuel ;
- une campagne de communication institutionnelle ;
- une démarche qualité : élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques et mise en place d'un baromètre de satisfaction patients, appuyés par une campagne de communication. L'ambition d'écoute, de qualité, de professionnalisme et de solidarité développée par Audition Mutualiste est ainsi traduite par une série d'engagements de tous les spécialistes exerçant dans le réseau ;
- le développement d'un système d'information et de communication ;
- le développement d'actions de prévention des risques auditifs. ►



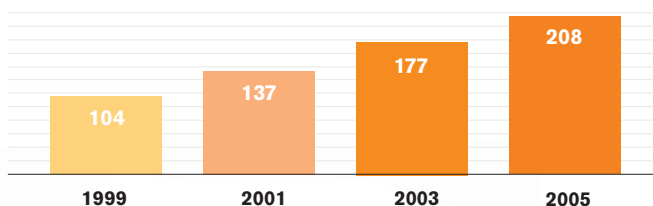
CHIFFRES CLÉS

Avec plus de 200 centres en 2005, la Mutualité Française enregistre une progression de près de 18 % en deux ans. Les centres mutualistes représentent aujourd'hui plus de 8 % des centres d'audioprothèse en France.

En 2005, l'audioprothèse mutualiste a adapté près de 33 000 aides auditives, soit près de 9 % des ventes en France.

Nos centres adhèrent à COOPTIMUT, centrale mutualiste de référencement et de paiement. En bénéficiant de conditions commerciales avantageuses sur l'ensemble des fournisseurs d'aides auditives, les centres sont ainsi en mesure de proposer le produit le plus adapté au cas de chaque patient.

Évolution du nombre de centres Audition Mutualiste



ORGANISATION

Le réseau professionnel Audition Mutualiste a été créé en octobre 1999. C'est un réseau de type coopératif à adhésion volontaire. Les centres adhérents à ce réseau ont adopté un nom et une enseigne commune : Audition Mutualiste.



Ses missions :

- répondre à l'évolution des besoins et attentes des mutualistes ;
- améliorer la qualité et l'accessibilité de l'audioprothèse mutualiste en proposant une offre homogène et de qualité ;
- favoriser le développement et la synergie avec les autres services de soins et d'accompagnement mutualistes ;
- présenter une image commune afin de renforcer la notoriété de son activité et de valoriser la place de la Mutualité Française dans ce secteur ;
- engager des actions communes générant des économies d'échelle afin de maintenir ou d'améliorer le rapport qualité-prix de l'offre mutualiste ;
- favoriser la mise en commun de moyens techniques, humains et financiers et proposer des services répondant aux attentes des groupements adhérents ;
- développer la communication auprès des patients et au sein du réseau.

CONTACT ANIMATEUR RÉSEAU NATIONAL

Isabelle TÉTI, responsable du réseau Audition Mutualiste
 Tél. : 01 40 43 63 42
 Email : isabelle.teti@mutualite.fr
 Assistante : 01 40 43 35 80